

**Les délégués du personnel en
pratique : Rôle/Missions/Moyens****0.5** jour – 3.5 heures**Objectifs :**

Une fois élus, les Délégués du personnel doivent appréhender leur rôle et assurer leur mandat dès le premier jour.

Cette action a pour objectif de donner aux Délégués du Personnel une formation de base à l'exercice de ce mandat et leur permettre de cerner leur rôle, leurs prérogatives et leurs missions.

Elle doit également permettre d'appréhender les moyens qui sont mis à leur disposition par la loi. Cette formation est essentiellement orientée « pratique » et donnera lieu à des mises en situation pratique.

Public visé – Pré requis :

Pas de pré requis

Type d'action :

- Acquisition et perfectionnement des compétences

+ Pédagogie :

- Vidéo projection powerpoint
- Support pédagogique remis (format clé USB)

Modules complémentaires non inclus :

- Construire et piloter son Plan de Formation
- Maîtriser les dispositifs d'optimisation et de financement du Plan de Formation

Les missions spécifiques

- ✓ La présentation des réclamations individuelles ou collectives
- ✓ Les consultations réservées aux D.P. (congrés payés, reclassement...),
- ✓ L'assistance des salariés,
- ✓ Le droit d'alerte,
- ✓ Les relations avec l'inspecteur du travail,
- ✓ Rôle en matière de sécurité et condition
- ✓ Rôle du suppléant

Les moyens d'actions

- ✓ Les heures de délégation
- ✓ La liberté de circulation et de déplacement

La protection**Le local et le matériel nécessaire****Le droit à l'information** (registre unique du personnel, contrats de travail temporaire, conventions et accords collectifs...)**L'obligation de consultation****Les réunions**

- ✓ Les réunions collectives : Convocation – Questions/réponses – Compte rendu
- ✓ Les réunions exceptionnelles
- ✓ Quelles questions poser ou ne pas poser ?
- ✓ Quel positionnement et quelles postures par rapport au Président et par rapport aux salariés ?

La tenue du registre spécial